

Délégation départementale d'Eure-et-Loir

DÉCISION N° 2020-DD28-OSMS-PA-INTERIM-0031 PORTANT NOMINATION DE Madame Aude-Ysolde HERBÉ, DIRECTRICE ADJOINTE AU CENTRE HOSPITALIER DE CHÂTEAUDUN, EN QUALITÉ DE DIRECTRICE PAR INTÉRIM DE L'EHPAD « RÉSIDENCE ARC-EN-CIEL » - COMMUNE NOUVELLE d'ARROU

Le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

Vu la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'arrêté du 09 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1938 du 26 décembre 2007 relatif au régime indemnitaire du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2018-255 du 09 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu la circulaire n° DGOS/RH4/DGCS/SD4-B/2019/124 du 24 mai 2019 relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels des corps de direction de la Fonction Publique Hospitalière,

Vu la décision n° 2015 DG-0032 du 02 novembre 2015 du directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire nommant Monsieur Denis GELEZ, délégué départemental de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département d'Eure-et-Loir ;

Vu la décision portant délégation de signature n° 2019-DG-DS28-0003 en date du 24 octobre 2019 portant modification de la décision n° 2019-DG-DS28-0002 en date du 17 avril 2019 ;

Vu le départ en retraite de Madame Pascale BOIVIN, à compter du 1^{er} octobre 2020 et ses congés annuels à compter du 15 juin 2020 ;

Considérant la nécessité d'assurer la fonction de direction de l'EHPAD « Résidence Arc-en-Ciel » - COMMUNE NOUVELLE d'ARROU pour en garantir la continuité de fonctionnement à compter du 1^{er} juillet 2020 ;

Considérant l'accord de Madame Aude-Ysolde HERBÉ, pour assurer l'intérim de direction de EHPAD « Résidence Arc-en-Ciel » COMMUNE NOUVELLE d'ARROU à compter du 1^{er} juillet 2020 ;

Vu l'accord de Monsieur le délégué départemental d'Eure-et-Loir sur le principe de l'intérim ;

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Aude-Ysolde HERBÉ, est chargée d'assurer les fonctions de directrice intérimaire de l'EHPAD « Résidence Arc-en-Ciel » - COMMUNE NOUVELLE d'ARROU à compter du 1^{er} juillet 2020.

Article 2 : Une majoration de **1** du coefficient multiplicateur sera appliquée à la part fonctions de 2020 le temps de sa période d'intérim, soit **333,33 €** à compter du **1^{er} juillet 2020**. Le versement mis en place est mensuel à terme échu.

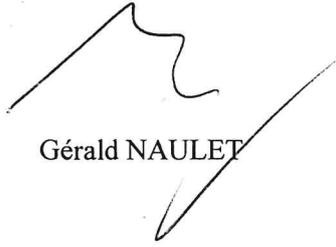
Article 3 : Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e), par :

- un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre- Val de Loire – Cité Coligny – 131 rue du Faubourg Bannier – B.P. 74409 - 45044 ORLÉANS Cedex 1
- un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'ORLÉANS – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLÉANS Cedex 1

Article 4 : Monsieur le délégué départemental d'Eure-et-Loir, Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'EHPAD « Résidence Arc-en-Ciel » - COMMUNE NOUVELLE d'ARROU et Monsieur le Président du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de CHÂTEAUUDUN, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Aude-Ysolde HERBÉ et publié au recueil des actes administratifs d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **23 JUIN 2020**

P/Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Centre-Val de Loire
P/Le Délégué Départemental d'Eure-et-Loir
L'Adjoint au délégué départemental


Gérald NAULET